

RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Centre de services scolaire



**Centre
de services scolaire
des Hautes-Laurentides**

Québec 

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE du centre de services scolaire

La diplomation, la qualification et la persévérance scolaire au centre de nos préoccupations

L'année scolaire 2022-2023 a permis la révision et la mise à jour de notre plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 (PEVR). Le gouvernement annonçait l'ambitieuse cible de 90 % pour le taux de diplomation et de qualification sur 7 ans pour les élèves québécois. Cette cible constitue un défi important pour notre centre de services scolaire. Comme ailleurs au Québec, nous avons observé ces dernières années, une augmentation de l'obtention du diplôme d'études secondaires et nous constatons que nos élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage continuent de s'améliorer. Maintenant, des enjeux comme le décrochage scolaire, liés à la rareté de main-d'œuvre, ainsi que le climat scolaire et le bien-être des élèves et des membres du personnel, sont des défis qui nécessiteront toute notre attention ces prochaines années.

La réussite éducative de nos élèves, un engagement affirmé

Outre la diplomation et la qualification, la réussite en français et en mathématique de nos élèves est également sous la loupe. Nous remarquons des écarts de réussite pour certains groupes plus à risque, dont les élèves qui étaient au premier cycle du primaire lors de la pandémie ainsi que les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Le service des ressources éducatives s'engage à suivre de près les résultats de nos élèves dans ces disciplines et de mettre en place un accompagnement de proximité pour améliorer la situation.

Une gouvernance scolaire consciente de ces réalités

Les membres du conseil d'administration du centre de services, conscients de ces réalités, souhaitent également intensifier les opportunités d'échanges et de collaboration. D'autres réalités très actuelles au sein de nos élèves interpellent les administrateurs qui souhaitent se donner des conditions pour approfondir des sujets qui les préoccupent.



Mélissa Labelle
Présidente



Julie Bellavance
Directrice générale

Table des matières

Définitions.....	iii
1. Présentation du centre de services scolaire	1
1.1 Le centre de services scolaire en bref	1
1.2 Faits saillants.....	3
1.3 Services éducatifs et autres services.....	4
2. Gouvernance du centre de services scolaire.....	5
2.1 Conseil d'administration.....	5
2.2 Autres comités de gouvernance	6
2.3 Code d'éthique et de déontologie	8
2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics.....	8
3. Résultats	9
3.1 Plan d'engagement vers la réussite.....	9
3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR).....	9
3.1.2 Objectifs établis par le ministre de l'Éducation.....	9
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence.....	13
3.3 Procédure d'examen des plaintes	14
4. Utilisation des ressources	15
4.3 Gestion et contrôle des effectifs	19
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus.....	20
4.5 Ressources matérielles	20
4.6 Ressources informationnelles.....	21
5. Annexes du rapport annuel.....	22
Rapport du protecteur de l'élève.....	22
Autre annexe.....	27

Définitions

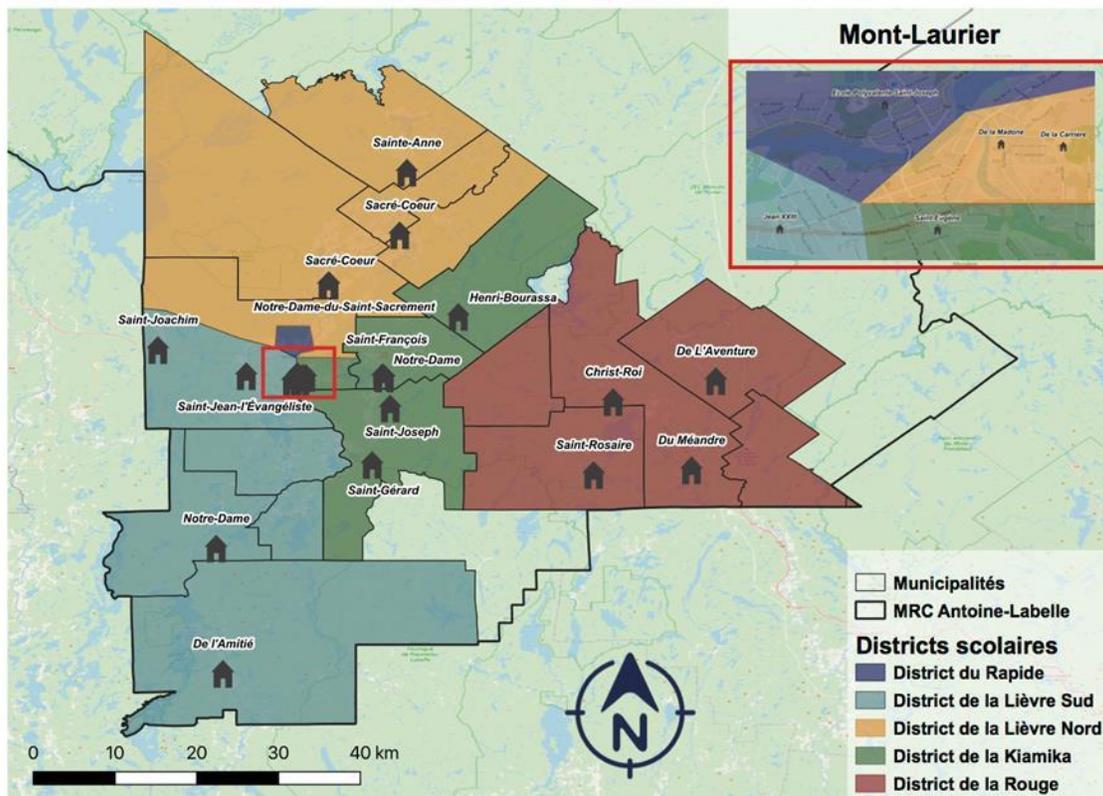
ASP.....	Attestation de spécialisation professionnelle
CEA	Centre d'éducation des adultes
CFER.....	Centre de formation en entreprise et récupération
CFMS.....	Certification de formation à un métier semi-spécialisé
CFPT.....	Certificat de formation préparatoire au travail
CFP	Centre de formation professionnelle
CSS	Centre de services scolaire
CSSHL.....	Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides
D/Q	Diplomation et qualification
DÉ	Direction d'établissement
DEP	Diplôme d'études professionnelles
DES.....	Diplôme d'études secondaires
DSRÉ	Direction du Service des ressources éducatives
DSRF.....	Direction du Service des ressources financières
DSRH.....	Direction du Service des ressources humaines
DSRMI	Direction du Service des ressources matérielles et informatiques
DSSGTR	Direction du Service du secrétariat général, du transport et des résidences
EHDA	Élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
FGJ	Formation générale des jeunes
FGA	Formation générale des adultes
FP	Formation professionnelle
IMSE.....	Indice de milieu socioéconomique
MEQ.....	Ministère de l'Éducation du Québec
N/A	Non applicable
OS	Organisme scolaire
PI.....	Plan d'intervention
PIV.....	Plan d'identification visuelle
SIAA	Stratégie d'intervention Agir autrement
TES	Technicienne en éducation spécialisée
UdeM.....	Université de Montréal

1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

Le CSSHL, un vaste territoire semi-urbain et rural!

Les cinq districts scolaires



26/02/2020

Le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides se situe principalement autour de deux municipalités, celle de Mont-Laurier et celle de Rivière-Rouge, où l'on retrouve une plus grande concentration de la population. Nous y retrouvons nos plus gros établissements scolaires alors que nos municipalités environnantes disposent de plus petites écoles.

Établissement scolaire	Clientèle	Bâtiments	IMSE
Jean-XXIII	268	2	9
Saint-Eugène	306	1	9
Madone/Carrière	351	2	10
Lièvre-Sud	133	2	10
Val-des-Lacs	158	2	7
Ferme-Neuve et des Rivières	262	4	10
Quatre Vents	280	5	9
Trois Sentiers	197	3	8
Méandre, primaire et secondaire	358	1	9
Polyvalente Saint-Joseph et CFER	1320	3	10
FGA : Centre Christ-Roi / Impact / Pénitencier fédéral / École de conduite		2	
CFP : Formation professionnelle de Mont-Laurier / Service aux entreprises		2	

Le Centre de services scolaire compte huit (8) écoles primaires réparties en 21 bâtiments. Un service de garde scolaire est disponible dans 16 d'entre eux. De façon plus distincte, 15 de ces bâtiments accueillent moins de 100 élèves et 7 ont moins de 50 élèves. Ce qui constitue nos petites écoles de village.

Nous avons la particularité d'une école primaire et secondaire qui offre les services d'enseignement du préscolaire 4 ans à la 3^e année du secondaire à l'École du Méandre de Rivière-Rouge ainsi qu'une seule école secondaire à Mont-Laurier qui offre les services d'enseignement de la 1^{re} à la 5^e année du secondaire (dont la 4^e et 5^e secondaire de l'ensemble du territoire). Un centre de formation en entreprise et récupération a aussi été mis en place, il y a quelques années. Cette organisation territoriale de notre enseignement au secondaire nous caractérise également par un service de deux résidences scolaires pour notre clientèle filles et garçons.

Nous bénéficions aussi d'un centre d'éducation des adultes (CÉA) qui dispense les services d'enseignement dans deux bâtisses, dont l'une située à Mont-Laurier (centre Christ-Roi) et l'autre à Rivière-Rouge (centre l'Impact). Le centre Christ-Roi a mis en place cette dernière année deux groupes en francisation pour accueillir des adultes issus de l'immigration. Ce centre a aussi la responsabilité d'organiser les services pour le pénitencier fédéral de La Macaza de même qu'au centre hospitalier de Rivière-Rouge pour une clientèle ayant des besoins particuliers. Une école de conduite est aussi sous la responsabilité de ce centre.

D'autre part, notre centre de formation professionnelle offre plusieurs programmes. Les principaux se distinguent par la forêt, la protection de la faune, la voirie forestière, l'abattage et la mécanique d'engins de chantier. Le centre offre également un service aux entreprises selon les besoins de notre milieu.

1.2 Faits saillants

Les grandes orientations pour notre prochain PEVR

Six priorités de notre milieu:

- Le décrochage scolaire.
- La diplomation et la qualification sur 5 ans et 7 ans.
- Les domaines de vulnérabilité des élèves à leur entrée à la maternelle.
- La réussite en français.
- Le climat scolaire.
- Le bien-être des élèves et des membres du personnel.

Cap sur la réussite des élèves!

- Quinze groupes de maternelle 4 ans, régulier ou multiâge représentant + 40 % d'enfants de 4 ans de notre territoire;
- Une hausse du taux de diplomation et de qualification de nos garçons sur 7 ans de +/- 8,3% ces 5 dernières années;
- Une hausse du taux de diplomation et de qualification de nos élèves ayant un handicap ou des difficultés d'apprentissage et d'adaptation (EHDA) de +/- 4,5 % ces 5 dernières années.

Des initiatives locales pour atténuer la pénurie de main-d'œuvre en enseignement :

- « Nouvelles modalités du programme de mentorat », pour les enseignants de zéro à cinq ans d'expérience et leurs mentors.
- An 2 d'une « Recherche-action » avec accompagnement d'une chercheuse universitaire afin de développer notre structure d'accompagnement avec la complémentarité des acteurs.
- « Coach de proximité » pour soutenir les enseignants en insertion professionnelle au niveau des disciplines à enseigner.
- « Comblement des contrats » par l'ajout de suppléance.

Des structures collaboratives actives et engagées

- Un Comité pour l'engagement et la réussite des élèves (CERÉ) actif et engagé.
- Des Communautés de pratique (CoP) pour les directions du primaire, du secondaire et des centres.
- Des Communautés d'apprentissage professionnel (CAP) mises en place dans plusieurs de nos établissements.
- Des rencontres de Groupe d'analyse de pratique (GAP) mises en place pour réfléchir ensemble et mettre à profit notre expertise.
- Une participation à Communauté de pratique en intelligence numérique (CoPIN) de la région Laval-Laurentides-Lanaudière.

Des moyens pour mieux soutenir les élèves en difficulté à travers les divers services

- De la formation offerte aux conducteurs d'autobus pour mettre en place de bonnes pratiques.
- Du modelage et accompagnement par un TES au transport auprès d'élèves désorganisés.
- La mise en place d'un local kangourou pour un milieu stable et sécurisant qui favorise la socialisation.
- Des aménagements pour nos locaux d'apaisement.

Nom du comité	Liste des membres
Comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ)	Bellavance Julie, directrice générale Bilodeau François, DÉ retraité consultant Boulianne Éline, DÉ primaire-secondaire Brault Véronique, enseignante primaire Brousseau Marie-Hélène, DÉ FGA Côté Nancy, coordonnatrice FGJ consultante Desormeaux Marie-Ève, enseignante FGA Ducharme Nathalie, DÉ secondaire Dufresne Lyne, enseignante FP Dumoulin Mariève, DÉ primaire Guénette Mylène, DÉ primaire Kataroyan Lori, conseillère en communications Lamoureux Annie, DSRF Mainville Vincent, DÉ FP Paré Mélanie, chercheuse UdeM Riopel Nathalie, DSRÉ (absente à partir de janvier) Serra Reid Julie, enseignante secondaire Tessier, Vanessa, DSRÉ (en remplacement de N.R.) Valiquette Judy-Anne, enseignante secondaire Venne-Moses Isabel, TES primaire

1.3 Services éducatifs et autres services

Toutes nos écoles déploient des services d'enseignement pour les élèves de la maternelle 4 et 5 ans. Notre cible se rapproche grandement de celle du ministère, fixée à 50 % des élèves de notre milieu fréquentant la maternelle 4 ans. De plus, nous organisons des groupes de Passe-Partout depuis près de 30 ans afin de répondre aux besoins des enfants de notre territoire, et ce, selon les besoins signifiés par les parents.

Au primaire, nous offrons aussi depuis plusieurs années un service pour les groupes de l'adaptation scolaire. Au départ, l'offre regroupait particulièrement des élèves en difficulté d'apprentissage ou encore des élèves handicapés. Ces dernières années se sont ajoutés des groupes plus spécialisés pour des élèves ayant des besoins spécifiques : difficultés langagières, soutien émotif ainsi que le trouble du spectre de l'autisme.

Toutes les écoles offrent des services professionnels. Nous sommes choyés d'avoir à notre disponibilité plusieurs catégories de services professionnels tels que l'orthophonie, la psychoéducation et la psychologie. Nous devons toutefois travailler en concertation avec le milieu privé pour obtenir certains services.

Nous comptons également sur un certain nombre de conseillers pédagogiques. Malheureusement, l'équipe était plutôt réduite en 2022-2023 plusieurs postes n'ayant pas été comblés. Afin de soutenir pédagogiquement les diverses équipes, nous avons pu également compter sur des enseignantes accompagnatrices et des enseignants accompagnateurs qui sont spécialistes d'une discipline. En étant libérées d'une partie de leur tâche, ces personnes peuvent soutenir leurs collègues.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Membres du conseil d'administration (au 30 septembre 2022)

Nom du comité	Liste des membres
Conseil d'administration	Bellavance Julie, directrice générale Fex Jacinthe, secrétaire générale Lamoureux Annie, personnel d'encadrement non-votant
	Membre parent
	Charette Mariève, district du Rapide
	Charbonneau, Patrice, district de la Rouge
	Labelle Mélissa, district de la Kiamika
	Brousseau-Bigeault, Sarah, district de la Lièvre Nord
	Stafford Luc, président, district de la Lièvre Sud
	Membre du personnel
	Venne-Moses, Isabelle, soutien
	Brault Veronique, enseignante
	Giroux Marianne, cadre
	Pilon Julie, professionnelle
	Mainville Vincent, direction d'établissement
	Membre de la communauté
	Bolduc David, expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
	Lanoue Louise, issue du milieu communautaire, sportif ou culturel
	Diotte Cynthia, issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
	Larouche Philippe, expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
	St-Jean Josianne, âgée de 18 à 35 ans

Calendrier des séances tenues

Dates	Types de séance
29 août 2022	Ordinaire
14 novembre 2022	Ordinaire
16 janvier 2023	Extraordinaire
20 mars 2023	Ordinaire
15 mai 2023	Ordinaire
5 juin 2023	Extraordinaire
27 juin 2023	Ordinaire

Décisions du conseil d'administration

1. 2022-08-29 : Renouveau des contrats de transport régulier.
2. 2022-11-14 : Partenariat avec la Ville de Mont-Laurier, pôle sportif.
3. 2023-01-16 : Installation de systèmes de ventilation mécanique (École de Saint-Jean-l'Évangéliste).
4. 2023-05-15 : Demande de changement de nom d'une école (école des Bâisseurs - Notre-Dame-de-Pontmain).
5. 2023-06-27 : Désignation d'un responsable du traitement des plaintes.
6. 2023-06-27 : Adoption du *Code d'éthique*.
7. 2023-06-27 : Adoption de la *Politique culturelle*.
8. 2023-06-27 : Adoption du *Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion*.

2.2 Autres comités de gouvernance

► Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres (au 30 septembre 2022)

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique	Bellavance, Julie, direction générale Bolduc David, administrateur Brousseau-B. Sarah, administratrice Fex Jacinthe, secrétaire générale Lanoue Louise, administratrice Stafford, Luc, administrateur
Comité de vérification	Bellavance Julie, directrice générale Brault, Véronique, administratrice Ducharme Nathalie, DÉ Lamoureux Annie, DSRF Larouche Philippe, administrateur Pilon, Julie, administratrice Stafford Luc, administrateur
Comité des ressources humaines	Bellavance Julie, directrice générale Charette, Mariève, administratrice Labelle, Mélissa, administratrice Plouffe, Manon, DSRH St-Jean, Josianne, administratrice Stafford, Luc, administrateur

► Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	Bellavance Julie, directrice générale Boulianne Éline, DÉ primaire-secondaire Brousseau Marie-Hélène, DÉ FGA Caron Nancy, DÉ primaire Charbonneau Hugo, DSRMI Coursol Christian, DÉ primaire Ducharme Nathalie, DÉ secondaire Dumoulin Mariève, DÉ primaire Fex Jacinthe, DSSGCT Fleurant Isabelle, DÉ primaire Fleurant Katherine, DÉ primaire Guénette Mylène, DÉ primaire Lajeunesse Stéphane, DÉ primaire Lamoureux Annie, DSRF Mainville Vincent, DÉ FP Plouffe Manon, DSRH Riopel Nathalie, DSRÉ Tessier Vanessa, DÉ primaire
Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Bédard, Claudie, technicienne en éducation spécialisée Blais, Nathalie, parent Brisebois, Mai-Anne, parent Charbonneau, Katy, coordonnatrice adaptation scolaire Grand'Maison, Alexandre, enseignant Guénette, Mylène, direction d'établissement Jacques, Nathalie, représentante des organismes Lauzon-Larivée, Stéphanie, parent Legault, Stéphanie, parent Limoges, Jean-François, professionnel Maillé, Emmanuelle, parent Pagé, Stéphanie, parent Piché, Maguy, parent Tremblay, Sylvain, parent
Comité consultatif de transport	Bellavance Julie, directrice générale Brault Véronique, administratrice Dufour Turgeon, Sandrine, représentante du comité de parents Fex Jacinthe, DSSGCT Guénette Mylène, DÉ Venne Moses, Isabel, représentante du comité de parents
Comité de parents	Bélanger, Anne-Marie, École du Méandre Brisebois, Mai-Anne, comité consultatif EHDAA Brousseau-Bigeault, Sarah, École aux Quatre Vents Charbonneau, Patrice, École Saint-Eugène Desmarais, Laïka, École Jean-XXIII Dufour, Sandrine, École de Ferme-Neuve et des Rivières Landry, Karine, École Polyvalente Saint-Joseph Monette, Sophie, École de la Lièvre-Sud Paré, Caroline-Andrée, École des Trois Sentiers Poulin, Anick, École du Val-des-Lacs Venne, Marie-Pier, École de la Madone et de la Carrière

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* est entré en vigueur le 10 mars 2022.

Les règles de régie interne ont été adoptées, conformément à l'article 29 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire*. Le comité n'a pas siégé et aucun cas n'a été traité.

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

► Reddition de comptes de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*

Reddition de comptes 2022-2023 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations.	Une
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3 de l'article 22.	Une
3. Divulgations fondées.	Aucune
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	Aucune
4.1 une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi;	
4.2 un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie;	
4.3 un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui;	
4.4 un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité;	
4.5 le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement;	
4.6 le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5°.	
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23.	Aucune

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

et

3.1.2 Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

Les cibles de notre PEVR quant à la diplomation et la qualification correspondent aux objectifs et aux cibles identifiées par le MEQ. Nous n'avons pas d'autres cibles.

► **PEVR - Orientation 1 : Favoriser la persévérance, la diplomation et la qualification.**

Objectif	INDICATEUR	CIBLE 2023	RÉSULTATS ¹ 2017 -2018	RÉSULTAT ² 2018 -2019	RÉSULTATS ² 2019 -2020	RÉSULTATS ² 2020 -2021	RÉSULTATS ² 2021 -2022	Juin 2023
1.2.1 Accroître la réussite des élèves	Taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification au secondaire après 7 ans	78 %	74,5 %	78,8 %	77,2 %	77,2 %	76,5% Cible non atteinte	-
	Écart de réussite entre garçons et filles	12,5 %	13,2 %	7,3 %	0,9 %	-1,4 %	5,8 % Cible atteinte	-
	Écart de réussite entre EHDAA et élèves ordinaires	24,5 %	29,3 %	35,8 %	30,6 %	27,2 %	14,4 % Cible atteinte	-
	Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public	7,5 %	9 %	6,5 %	4 %	9,8 %	9,5% Cible non atteinte	-
	Taux annuel de sortie sans diplôme ni qualification à la FGJ	12 %	14,4 %	17,5 %	18,2 %	15,9 %	Cible non atteinte	-
	Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, en 4 ^e année du primaire dans le réseau public	88 %		83 %	86 %	N/A	N/A	82 % Cible non atteinte

¹ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

² Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

Objectif	INDICATEUR	CIBLE 2023	RÉSULTATS ¹ 2018 -2019	RÉSULTATS ² 2019 -2020	RÉSULTATS ² 2020 -2021	RÉSULTATS ² 2021 -2022	Jun 2023
2.1 Accroître le temps consacré aux activités physiques et parascolaires chez tous les élèves, jeunes et adultes	Proportion d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure À l'école, on bouge! ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activités physiques par jour pour tous les élèves du primaire	65 %	67 %	89 %	100 %	100 %	100 % Cible atteinte
2.3 Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures	Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant	50 %	66 % (19/29)	66 % (19/29)	66 % (19/29)	66 % (19/29) Cible atteinte	-

Au Québec, le taux de diplomation et de qualification après 7 ans s'est beaucoup amélioré depuis 2002. Alors que la tendance a été assez stable ces dernières années, les élèves québécois ont atteint la cible de 84,1 % sur 7 ans au rapport annuel de la dernière année. Ce qui constitue une augmentation de 2 points de pourcentage de plus que celui de la cohorte précédente.

Au CSSH, nous avons comme cible de départ 73,9 % pour le PEVR 2018-2022. Les cinq dernières années nous ont permis de travailler à améliorer cette cible. Maintenant, les effets de la pandémie ont une incidence sur la présente cible. La cohorte 2015 a atteint un taux de 76,5 % ce qui constitue une diminution de 0,7 % du taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification sur 7ans par rapport aux deux années précédentes. Malgré une belle progression de nos élèves, nous ne pouvons affirmer avoir atteint la cible que nous avons fixée à 78%. Toutefois, si nous considérons les 5 dernières années, nous avons amélioré le taux de diplomation et de qualification de nos élèves, passant de 73,9 % à 76,5 % soit de 2,6 points de pourcentage.

Écart garçons - filles

Au Québec, malgré une diminution globale de l'écart garçons - filles, il est observé une certaine stagnation. L'écart est situé ces deux dernières années autour de 8,2 points de pourcentage.

Au CSSH, la situation est particulière ces 4 dernières années. Les garçons ont été en constante progression alors que les filles ont accusé du retard. La cible de départ du PEVR 2018-2022 était de passer de 14,9 à 12,5 points de pourcentage d'écart entre les garçons et les filles. Cet écart est de 5,8 points pour la dernière année. Nous sommes très fiers d'avoir atteint cette cible et de l'avoir maintenu bien en deçà de la cible ces 4 dernières années. Nous gardons toutefois un point de vigilance quant à la réussite des filles de notre territoire afin de bien comprendre la situation.

Écart élèves ordinaires et EHDAA

Au Québec, de façon générale, l'écart entre le taux de D/Q des élèves déclarés HDAA est significativement inférieur à celui des autres jeunes (écart +30 %) et celui-ci continu d'être à la baisse.

Pour le CSSH, ces dernières années ont été des plus surprenantes quant à la diplomation et à la qualification de nos EHDAA. Nos élèves en difficulté ont été en constante progression ces 5 dernières années portant nos derniers résultats à un écart de points de pourcentage à 14,4. Ce qui constitue une année record pour nous.

En effet, notre clientèle EHDAA qui se diplôme et se qualifie davantage ayant augmenté de 12,4 % leur taux de D/Q de 2018 à ce jour.

Taux de sortie sans diplôme ni qualification

Ces dernières années, nous observons que les sorties sans diplôme ni qualification survenaient surtout au deuxième cycle du secondaire. Nous savons que ce taux varie grandement selon certaines caractéristiques sociodémographiques et scolaires des élèves. Les EHDA, les élèves avec retard à l'entrée au secondaire et les élèves qui fréquentent une école publique de milieu défavorisé présentent des taux de sorties sans diplôme ni qualification plus élevée que la moyenne provinciale.

Notre centre de services scolaire est constitué principalement d'établissements ayant un IMSE de 8-9-10. Beaucoup d'efforts ont été déployés depuis 2002 pour comprendre les particularités de notre milieu et mettre en place les pratiques les plus efficaces afin de répondre à ces caractéristiques. Les derniers mois suivant la pandémie sont marqués par une rareté de main-d'œuvre sur notre territoire comme partout au Québec. Ces 5 dernières années n'auront pas permis d'atteindre la cible de 12 % que nous nous étions ciblés. Toutefois, il faut savoir qu'en 2002, nous avions près de 30 % d'élèves qui quittaient avant d'avoir obtenu un diplôme et une qualification. Au bilan l'année 2020-2021, ce sont 15,9 % des élèves qui ont quitté en cours d'année. Nous avons gardé cette cible au PEVR 2023-2027 car nous croyons que nous devons continuer de la documenter pour donner toutes les chances possibles aux élèves de notre territoire d'obtenir un diplôme ou une qualification

Élèves entrant à 13 ans et plus au secondaire

Au Québec, on observe une baisse continue d'élèves entrant au secondaire avec des années de retard. La recherche nous dit qu'une différence marquée est observée entre le taux de diplomation et de qualification des élèves qui sont entrés au secondaire à l'âge attendu (12 ans) et celui des élèves qui l'ont fait en retard.

Pour le CSSHL, ces 2 dernières années ont été marquées par une augmentation du nombre d'élèves qui arrivent au secondaire avec une année de retard 9,8 % et 9,5 %. Alors que nous nous situons nettement sous la cible de 10 % fixée par le MEQ. Notre premier constat va vers la pandémie qui a creusé des écarts de réussite plus marqués auprès des élèves en difficulté d'apprentissage en raison des nombreux jours d'absences à répétition. Notre analyse se poursuivra au courant l'année 2023-2024 afin de bien comprendre les raisons de cette augmentation.

Accroître le temps consacré aux activités physiques et parascolaires chez tous les élèves, jeunes et adultes

Au Québec, en tenant compte de la sédentarité de nos élèves jeunes et adultes et des problèmes de santé que peuvent apporter ce changement dans les habitudes de vie, la cible d'accroître le temps consacré aux activités physiques à l'école prend tout son sens.

Ainsi au CSSHL, depuis 3 ans, ce sont 100 % de nos écoles qui atteignent les 60 minutes d'activités physiques par jour au primaire. Les saines habitudes de vie à l'école et la modélisation d'un bon mode de vie peuvent avoir un impact non négligeable sur la réussite des élèves. La promotion de l'activité physique est bel et bien au cœur de nos préoccupations et les intervenants scolaires sont des acteurs importants en collaboration avec les parents et les différents partenaires de notre région. On constate également un intérêt marqué pour la classe nature qui apporte une complémentarité intéressante à cette cible.

► **PEVR - Orientation 2 : Augmenter les résultats scolaires, notamment en français.**

Notre PEVR comprend les cibles ministérielles et d'autres objectifs et cibles spécifiques liés à nos enjeux locaux sur la réussite en français.

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats ¹ 2017-2018	Résultats ² 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021	Résultats ² 2021-2022	Résultats 2022-2023
Obj. 1	Taux de réussite à l'épreuve MEQ Écriture 4^e année primaire	88 %	83 %	86 %	N/A	N/A	82 %	84%
Obj. 2	Pourcentage de 70+ en Lecture, 2 ^e année primaire (épreuve CSS)	80 %	85 %	83 %	N/A	N/A	N/A	N/A
Obj. 3	Pourcentage de 70 %+ Lecture, 6^e année primaire (MEQ)	68 %	57 %	77 %	N/A	N/A	62 %	68%
Obj. 4	Lecture, 2 ^e année secondaire (CSS)	69 %	86 %	61 %	N/A	N/A	N/A	N/A
Obj. 5	Lecture, 5 ^e année secondaire (CSS)	78 %	68 %	82 %	N/A	N/A	N/A	N/A

Analyse des résultats

Depuis 2 ans, les épreuves ministérielles sont de retour pour les élèves du Québec. Il est à noter que ceux-ci touchent seulement les savoirs essentiels des élèves et ont une pondération inférieure. En lien avec nos objectifs, nous avons donc des résultats à présenter pour l'épreuve d'écriture en 4^e année du primaire et pour l'épreuve de lecture de 6^e année du primaire. À l'origine, le centre de services scolaires imposait des épreuves pour diverses compétences, mais ce n'est plus le cas actuellement. Cette nouvelle approche est conforme à la réalité de la majorité des écoles des régions Laval-Laurentides-Lanaudière.

En ce qui concerne les résultats d'écriture de 4^e année, le taux de réussite à l'épreuve est de 84 %. Si l'on compare avec juin 2022 et avec les résultats prépandémie, les chiffres sont plutôt stables. L'analyse faite par l'équipe des ressources éducatives permet de mettre en lumière que les élèves ont plus de difficulté au niveau de *La construction des phrases* et *Ponctuations appropriées et L'orthographe*. L'accompagnement des pratiques d'enseignement et d'évaluation est dans nos priorités afin de travailler ces composantes notamment dans les CAP-écoles.

D'autre part, les élèves de 6^e année ont obtenu 70 % et plus à l'épreuve de lecture dans une proportion de 68 %. Encore une fois, l'analyse des résultats nous permet de constater une plus grande difficulté au niveau de l'un des deux critères évalués soit *Justification pertinente des réactions à un texte*. Bien que les statistiques ne soient pas stables, les chiffres de juin 2023 sont en plein dans la moyenne des résultats obtenus au cours des dernières années.

À la lumière de ce rapport annuel et de la dernière année du PEVR 2018-2022, il n'est pas possible d'affirmer que nos résultats ont augmenté comme nous l'avions projeté. L'équipe poursuit sa réflexion à savoir s'il est profitable de retourner aux corrections collectives qui pourraient amener une régulation au niveau de l'évaluation.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarées au centre de services scolaire

- **Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :**

Échelle
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 événements déclarés ou plus

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Jean-XXIII (268 élèves)	De 20 à 39 événements déclarés	40 événements déclarés ou plus	0 %
Saint-Eugène (306 élèves)	40 événements déclarés ou plus	40 événements déclarés ou plus	0 %
Madone/Carrière (351 élèves)	De 20 à 39 événements déclarés	40 événements déclarés ou plus	0 %
Lièvre-Sud (133 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	40 événements déclarés ou plus	0 %
Val-des-Lacs (158 élèves)	De 10 à 19 événements déclarés	40 événements déclarés ou plus	0 %
Ferme-Neuve et des Rivières (262 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	0 %
Quatre Vents (280 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	0 %
Trois Sentiers (197 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	40 événements déclarés ou plus	0 %
Méandre primaire et secondaire (358 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
Polyvalente Saint-Joseph (1 320 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
Centre Christ-Roi/FGA	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
Formation professionnelle de Mont-Laurier/CFP	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Le Centre de services, par l'entremise du Service des ressources éducatives et du Service du secrétariat général, a travaillé avec ses écoles et centres à la mise en place d'un outil de consignation des événements. Il a aussi été demandé à tous les établissements de mettre en place un comité pour travailler le climat scolaire, la bienveillance ainsi que pour contrer la violence et l'intimidation. Ces comités auront aussi comme mandat de s'approprier et d'utiliser le Référentiel sur le bien-être des élèves identifié par le ministère.

D'autre part, plusieurs de nos établissements travaillent à mettre en place le programme de soutien aux comportements positifs où l'on retrouve l'enseignement des comportements attendus et un suivi rigoureux des situations. Les interventions se font rapidement par les équipes-écoles qui sont engagées dans la démarche. Les temps non structurés (période du dîner, récréations, circulation dans les corridors) demeurent les moments les plus propices à la désorganisation et au conflit.

L'utilisation d'Optania, comme outil commun de consignation et de transmission des plaintes à la direction générale, a été mise en place en 2022-2023. Nous demeurons avec beaucoup de questions quant à cet outil de consignation qui ne répond pas entièrement aux besoins de tous.

Aucune situation n'a fait l'objet d'une plainte auprès du Protecteur de l'élève.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides reconnaît le droit à tout élève majeur et parent d'élève mineur d'être en désaccord avec une décision prise ou un geste posé par l'un de ses représentants et de le manifester ou de demander que cette décision ou situation soit modifiée. Toute démarche de résolution d'un différend ou de dépôt d'une plainte doit se faire dans le respect de toutes les personnes impliquées, de façon diligente, méticuleuse, équitable, impartiale et avec ouverture.

Au total, 46 plaintes ont été traitées au niveau du Service du secrétariat général pour l'année 2022-2023.

La nature des plaintes portait sur :

- 3.1.3 Le code de vie de l'école (3)
- 3.1.4 Les substances illicites (1)
- 3.1.5 Les services de garde (1)
- 3.1.6 Les suspensions (2)
- 3.1.7 Le transport scolaire (7)
- 3.1.8 Le personnel TES (2)
- 3.1.9 La violence (4)
- 3.1.10 Le personnel enseignant (3)
- 3.1.11 La santé et la sécurité (3)
- 3.1.12 Le personnel de direction (13)
- 3.1.13 Le classement (4)
- 3.1.14 Les services aux EHDAA (2)
- 3.1.15 Autres (1)

Pour le traitement des plaintes, diverses interventions ont été effectuées auprès des auteurs, des victimes, des témoins et des parents concernés conformément au protocole d'intervention contre la violence et l'intimidation.

Une situation a fait l'objet d'une plainte auprès du Protecteur de l'élève.

4 Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

Pour toute information complémentaire concernant les objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières, veuillez vous référer à la section *Autre annexe*. Vous y trouverez un hyperlien menant au document officiel.

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

L'objectif général de la répartition annuelle des revenus est d'avoir un souci constant de la mission, de la philosophie de gestion, des orientations et de la vision du Centre de services scolaire des Hautes- Laurentides et de ses établissements. Plusieurs objectifs spécifiques découlent de l'objectif général, notamment :

- 4.1.1 Donner aux établissements la plus grande latitude possible dans les choix budgétaires qu'ils exercent dans le cadre de leur projet éducatif et de leur mission éducative, et ce, en vue d'une éducation de grande qualité et de la réussite du plus grand nombre.
- 4.1.2 Se préoccuper constamment de l'équité dans la répartition des budgets, tout en tenant compte des inégalités sociales et économiques et des besoins exprimés.
- 4.1.3 Favoriser l'autonomie de gestion, la responsabilisation et l'imputabilité en situant les choix budgétaires le plus près possible de l'élève.
- 4.1.4 Assurer la transparence dans la gestion des activités financières et plus particulièrement dans la répartition et l'utilisation de ses ressources.
- 4.1.5 Assurer des ressources financières suffisantes au centre de services scolaire, à ses services administratifs et à ses comités afin de leur permettre de s'acquitter de leur mandat et d'assurer un soutien adéquat aux établissements.

Les principes de la répartition annuelle des revenus

Les principes de la répartition annuelle des revenus sont nombreux, le Centre de services scolaire s'appuie, notamment, sur les principes généraux suivants :

- 4.1.6 La répartition des allocations budgétaires s'effectue dans le respect des lois, règlements, conventions collectives, régime pédagogique et règles de gestion s'appliquant au centre de services scolaire et à ses établissements.
- 4.1.7 La répartition des allocations budgétaires doit permettre aux établissements de dispenser les activités éducatives prévues au régime pédagogique et d'assumer les activités administratives afférentes.
- 4.1.8 Le Centre de services scolaire, tout en visant une plus grande décentralisation possible, accentue la rationalisation et diminue la lourdeur administrative en gérant certaines dépenses et certains dossiers de façon centralisée.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Les critères servant à déterminer les montants alloués sont nombreux et varient selon l'enveloppe budgétaire accordée par le MEQ et les différents secteurs d'enseignement. Le Centre de services scolaire utilise, notamment, les critères suivants :

- 4.1.9 Le nombre d'élèves;
- 4.1.10 Le nombre d'élèves handicapés;
- 4.1.11 Le nombre d'élèves à risque et les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- 4.1.12 Le nombre de groupes;
- 4.1.13 Le nombre de groupes de l'adaptation scolaire;
- 4.1.14 La composition des groupes;
- 4.1.15 Le nombre de bâtiments;
- 4.1.16 L'indice de milieu socioéconomique (IMSE).

4.2 Ressources financières

À la séance du conseil d'administration du 21 novembre 2023, la directrice générale a soumis l'état financier de l'exercice 2022-2023 du centre de services scolaire, comme le prévoit l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*.

REVENUS		
	<u>2021-2022</u> (redressé)	<u>2022-2023</u>
Subvention de fonctionnement	74 804 431 \$	76 754 215 \$
Subvention d'investissement	31 665 \$	10 362 774 \$
Autres subventions et contributions	485 247 \$	411 242 \$
Taxe scolaire	4 337 235 \$	4 443 382 \$
Droits de scolarité et frais de scolarisation	134 680 \$	188 221 \$
Ventes de biens et services	3 295 812 \$	3 423 679 \$
Revenus divers	481 700 \$	789 219 \$
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	5 209 513 \$	15 317 473 \$
Total des revenus	88 780 283 \$	111 690 203 \$

DÉPENSES		
	<u>2021-2022</u> (redressé)	<u>2022-2023</u>
		-
Activités d'enseignement et de formation	37 967 939 \$	39 985 204 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	21 725 903 \$	24 056 515 \$
Services d'appoint	9 504 691 \$	10 816 110 \$
Activités administratives	3 561 057 \$	3 992 672 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	10 981 011 \$	12 095 701 \$
Activités connexes	2 446 071 \$	4 291 949 \$
Charges liées à la variation de la provision pour avantage	(5 618 \$)	148 232 \$
Perte(gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(34 346 \$)	0 \$
Total des dépenses	86 146 708 \$	95 386 383 \$

RÉSULTAT D'EXERCICE		
	<u>2021-2022</u> (redressé)	<u>2022-2023</u>
Résultat de l'exercice	2 633 575 \$	16 303 820 \$

*Le résultat de l'exercice 2021-2022 s'explique principalement par le financement des ajustements salariaux 2020-2021 par le Conseil du Trésor. De plus, le résultat de l'exercice 2021-2022 a fait l'objet d'un redressement avec retraitement des exercices antérieurs à la suite de l'adoption de la nouvelle norme comptable SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » (OMHS).

**Le résultat de l'exercice 2022-2023 s'explique principalement par les deux éléments suivants :

- le financement par le Conseil du Trésor des OMHS ayant fait l'objet d'un redressement avec retraitement des exercices antérieurs au montant de **18 142 669 \$**
- l'enregistrement d'une provision pour les offres salariales au montant de **1 509 140 \$** sans financement pour le moment.

BILAN		
	<u>2021-2022</u>	<u>2022-2023</u>
	(redressé)	
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (Découvert bancaire)	2 990 509 \$	4 481 640 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	11 955 725 \$	8 876 769 \$
Subvention d'investissement à recevoir	80 021 278 \$	105 726 521 \$
Subvention à recevoir -Financement	330 000 \$	360 000 \$
Taxe scolaire à recevoir	272 916 \$	316 470 \$
Débiteurs	1 284 222 \$	1 230 954 \$
Stock destinés à la revente	114 173 \$	157 520 \$
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	96 968 822 \$	121 149 873 \$
PASSIF		
Emprunts temporaires	7 174 541 \$	9 898 000 \$
Créditeurs et frais courus à payer	9 061 431 \$	9 238 739 \$
Subvention d'investissement reportée	67 581 585 \$	73 873 679 \$
Revenus perçus d'avance	287 710 \$	714 537 \$
Provision pour avantages sociaux	3 563 108 \$	3 711 340 \$
Dettes à long terme à la charge de l'OS	0 \$	0 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	72 314 515 \$	73 326 462 \$
Passif au titre des sites contaminés	330 000 \$	360 000 \$
Autres passifs	20 123 448 \$	22 170 335 \$
TOTAL DES PASSIFS	180 436 337 \$	193 293 093 \$
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(83 467 515 \$)	(72 143 219,35 \$)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	71 683 417 \$	76 603 549 \$
Stocks de fournitures	332 037 \$	367 504 \$
Charges payées d'avance	141 308 \$	165 233 \$
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	72 156 762 \$	77 136 286 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	(11 310 754 \$)	4 993 066 \$

ÉTAT DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ		
	<u>2021-2022</u> (redressé)	<u>2022-2023</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 953 923 \$	6 831 916 \$
Redressement avec retraitement des exercices	(16 898 251 \$)	(18 142 669 \$)
Solde redressé	(13 944 328 \$)	(11 310 753 \$)
Excédent (déficit) de l'exercice	2 633 575 \$	16 303 820 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	(11 310 753 \$)	4 993 067 \$

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

► Répartition de l'effectif en heures :

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	72 987,77	0,00	72 987,77	47
2. Personnel professionnel	72 727,46	218,79	72 946,25	56
3. Personnel enseignant	610 111,78	2 555,33	612 667,11	850
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	505 333,62	1 587,17	506 920,79	647
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	104 211,60	427,26	104 638,85	168
Total en heures :	1 365 372,22	4 788,54	1 370 160,76	1 768

► Résumé du niveau de l'effectif du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 :

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	1 295 347,83
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	1 365 372,22
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	70 024
Respect du niveau de l'effectif <i>Le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)</i>	Non

Ce dépassement de la cible du nombre d'heures rémunérées s'explique par l'augmentation des besoins de la clientèle et par la disponibilité de mesures financières pour l'ajout de ressources.

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

► Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus :

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	0	0 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	15	974 961 \$
Total :	15	974 961 \$

Date	Contractant (autre qu'une personne physique)	Nature du contrat	Montant (avant taxes)
2022-08-31	Équipement St-Germain inc.	Contrat entretien équipements lourds	25 990 \$
2022-10-11	Lacelle & frères	Contrat de déneigement	27 990 \$
2022-12-20	Université de Sherbrooke	Contrat services professionnels	29 210 \$
2022-10-11	Lacelle & frères	Contrat de déneigement	31 200 \$
2022-10-19	Marois Elyse	Contrat services professionnels	38 160 \$
2022-10-05	Brandt Tractor ltd	Contrat entretien équipements lourds	45 873 \$
2022-10-24	Marie-Hélène Pelletier ergo	Contrat services professionnels	53 520 \$
2022-08-31	Équipement St-Germain inc.	Contrat entretien équipements lourds	56 131 \$
2022-11-30	Fardiens Lachaine	Contrat transport équipements lourds	62 163 \$
2022-08-31	Équipement St-Germain inc.	Contrat location équipements lourds	74 385 \$
2022-07-04	Sécurité Outaouais	Contrat surveillance	77 972 \$
2022-07-12	Fardiens Lachaine	Contrat transport équipements lourds	84 875 \$
2023-04-28	9168-0678 Québec inc.	Contrat location de locaux	87 693 \$
2023-05-01	Softchoice LP	Contrat location licences Microsoft	94 798 \$
2022-06-13	Les entreprises Patrick Clavel	Contrat entretien équipements lourds	185 000 \$

4.5 Ressources matérielles

Le Service des ressources matérielles a la responsabilité de tous les bâtiments et établissements du centre de services scolaire et répond à leurs besoins et à leurs demandes concernant l'aménagement, l'entretien et la réparation du parc immobilier. Il s'occupe également de l'approvisionnement en biens et services.

Faits saillants 2022-2023 :

- 35 projets de rénovation dans 20 bâtiments totalisant un investissement d'environ 5,28 M\$;
- Soutien aux équipes-écoles pour les projets d'aménagement des cours d'école (5 projets);
- Mise en place d'un système intégré de gestion des bâtiments (planification des travaux de rénovation, planification de l'entretien-réparation...);
- Informatisation de l'inventaire au magasin-entrepôt RM.

► **Maintien de l'actif immobilier**

2021-2022 (Année précédente)	2022-2023 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies ni engagées
0 \$	5 278 526 \$	5 943 691 \$	665 165 \$

4.6 Ressources informationnelles

Le Service des ressources informatiques répond aux besoins technologiques de l'ensemble des établissements du centre de services scolaire.

Faits saillants 2022-2023 :

- Investissement de près de 0,75 M\$ dans l'achat, la configuration et l'installation d'équipements informatiques :
 - ajout ou remplacement de 120 écrans numériques interactifs dans les classes;
 - ajout ou remplacement de 300 ordinateurs portables Windows (pour le personnel et les élèves en difficulté);
 - finalisation du projet *Un appareil par élève* (Chromebook ou tablette iPad).
- Modernisation du système de requêtes (billetterie);
- Modernisation du système de réservation de véhicules (centre administratif et CFP);
- Implantation d'un système de monitoring pour les équipements de réseautique;
- Projet global en lien avec la sécurité informatique :
 - Poursuite de la campagne de sensibilisation et début de la campagne d'hameçonnage auprès des employés;
 - Diffusion des lignes directrices sur l'utilisation des technologies et sur la sécurité de l'information;
 - Participation à un audit de sécurité réalisé par une firme externe (48 éléments);
 - Amélioration de la sécurité entourant :
 - les accès à distance (VPN);
 - les accès aux logiciels administratifs et pédagogiques.

5 Annexes du rapport annuel

Rapport du protecteur de l'élève

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

Rapport annuel du Protecteur de l'élève pour l'année scolaire 2022-2023

**Présenté à la Direction générale
et au Conseil d'administration**

**Par Yvon Landry
Protecteur de l'élève**

30 septembre 2023

Madame Julie Bellavance

Directrice générale

Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides

525, rue de la Madone

Mont-Laurier (Québec) J9L 1S4

Madame la Directrice générale,

L'année 2022-2023 a été marquée par l'entrée en poste du soussigné en tant que Protecteur de l'élève pour le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides (CSSHL) en remplacement de Me Janik Sunstrum. La gestion et le traitement des plaintes, des demandes et des dossiers ont donc pu être assurés en continuité toujours en étroite collaboration avec le substitut au Protecteur de l'élève, M. Guy Aublet.

En conformité avec l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, le présent rapport présente une synthèse du seul rapport produit cette année par le Protecteur de l'élève de même qu'un tableau-synthèse des demandes d'information reçues de la part de parents.

Il est à noter que le résumé du rapport fait abstraction de toute information pouvant identifier les plaignants, l'établissement scolaire visé de même que les différents intervenants concernés.

L'excellente collaboration des différents intervenants, notamment le personnel de direction des écoles et des services du CSSHL a de beaucoup facilité le travail du Protecteur de l'élève. Il en va de même de la qualité des échanges avec le personnel du Secrétariat général notamment la secrétaire générale qui est responsable du service des plaintes.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Yvon Landry, Protecteur de l'élève

INTRODUCTION

Au cours de l'année 2022-2023, 1 seule plainte a fait l'objet d'un rapport formel à la Direction générale et au Conseil d'administration du CSSHL par le Protecteur de l'élève. Pour les fins de ce rapport, le Protecteur de l'élève a pu établir la recevabilité de la plainte puisqu'elle répondait aux critères suivants : elle touchait un droit à un service éducatif et elle avait été étudiée par la direction d'école et par la responsable des plaintes au Centre de services scolaire.

1) La nature des demandes

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, soit entre les 29 septembre et 29 mai, j'ai reçu un total de 6 communications téléphoniques ou courriels de parents. Les motifs de ces communications sont en lien avec des situations problématiques ou des demandes d'information répertoriées dans les catégories indiquées au tableau ci-joint.

Motifs	Nb.
1) Comportement relié à la violence ou à l'intimidation	1
2) Politique des établissements	3
3) Transport scolaire	1
4) Résultats d'évaluation et admissibilité à des programmes particuliers	1

Il importe de préciser que la seule demande d'information adressée au Protecteur de l'élève ayant porté directement sur un comportement relié à la violence ou à l'intimidation n'a pas conduit à la production d'un rapport.

2) Suivis aux demandes faites par téléphone ou par courriel

Les demandes adressées au Protecteur de l'élève l'ont été autant par téléphone que par courriel. Hormis la demande qui a engendré la production d'un rapport formel, le décompte des demandes nous apprend que le temps moyen consacré à ces dernières par le Protecteur de l'élève était d'environ 30 minutes. Dans la plupart des cas, l'entretien ou l'échange de courriel portait sur la procédure de traitement d'une plainte ce qui avait pour effet d'inviter le plaignant à présenter d'abord sa plainte à l'établissement concerné. Rien n'empêche que le protecteur de l'élève a, à chaque occasion, pris soin d'entendre les doléances des plaignants et tenté, au meilleur de ses connaissances, de bien les guider dans la formulation de leur plainte. Tous les entretiens avec les plaignants ont été respectueux. D'ailleurs, en aucun cas, il y a eu nécessité d'un second entretien avec les plaignants.

PLAINTE 1

La nature de la plainte et la recevabilité

Cette plainte est relative à la contestation par un parent du refus du CSSHL de donner accès à des mesures d'adaptation à son enfant qui est en 6^e année.

La plainte a donc été jugée recevable par le Protecteur de l'élève du fait qu'elle est en lien avec le Cadre de référence sur les balises pour établir les mesures d'adaptation en situation d'apprentissage et d'évaluation établies par le CSSHL.

Constats et recommandations

Dans sa plainte, le parent rapporte que son enfant a connu cette année des difficultés d'apprentissage qui l'ont amené à le faire évaluer par une neuropsychologue en clinique privée. En suivi au diagnostic, le parent a demandé que l'école offre une aide spécifique ou mesure d'adaptation à l'enfant. Cette demande a été refusée par l'école parce que l'enfant présente malgré tout un niveau de réussite qui fait en sorte de le disqualifier pour l'obtention d'une quelconque mesure adaptative en situation d'apprentissage et d'évaluation.

Vérification faite auprès de la direction d'école, il s'est avéré que l'enfant performait relativement bien à l'école et qu'il aurait bénéficié comme les autres élèves de sa classe de services d'orthopédagogie supplémentaires le cas échéant. L'enfant a même connu des niveaux de réussite variant de 74% à 80% dans les différentes matières à l'issue de la 3^e étape et des examens du Ministère.

En dépit du diagnostic établi pour l'enfant de la plaignante, il est ressorti des échanges du Protecteur de l'élève avec les intervenants scolaires que le CSSHL était dans ses droits d'adopter des balises pour les mesures d'adaptation en situation d'apprentissage et d'évaluation. Qui plus est, en se basant sur les trois valeurs fondamentales de la Politique d'évaluation des apprentissages en vigueur au CSSHL qui sont la justice, l'équité et l'égalité, il aurait été impossible d'utiliser le seul critère d'un diagnostic externe pour mettre en place des mesures adaptatives pour l'enfant, notamment en lui fournissant un ordinateur lors de ses examens.

Le rapport du Protecteur de l'élève a donc été soumis au Conseil d'administration avec des observations qui ne lui ont pas permis de recommander l'acquiescement à la demande du parent.

CONCLUSION

Madame la Directrice générale et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration, je vous assure que j'ai assumé ma fonction de Protecteur de l'élève au meilleur de mes connaissances. J'ai beaucoup apprécié que vous m'ayez fait confiance pour relever ce défi que constitue le fait d'offrir une écoute adéquate et des réponses appropriées, voire rassurantes, aux parents lorsqu'ils se questionnent sur toute sorte de situations touchant la scolarisation de leur enfant.

J'espère sincèrement que les observations que contenait le rapport soumis et les informations transmises aux parents lors d'appels téléphoniques ou retours de courriels vont servir au maintien et à l'amélioration, le cas échéant, des services aux élèves dans leur école qui a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves.

J'aimerais remercier également les parents, les élèves et les intervenants du CSSHL pour leur confiance à mon endroit durant mon mandat qui a pris fin le 27 août dernier avec l'entrée en poste de Me Esthel Née, Protectrice régionale de l'élève.

Veillez agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

Yvon Landry
Protecteur de l'élève

Autre annexe

Référence de la section 4

Pour toute information complémentaire concernant les objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières de l'année scolaire 2021-2022, veuillez vous référer au [document officiel](#).

**Centre
de services scolaire
des Hautes-Laurentides**

Québec

